

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

18/04/2024

Date de l'affichage

18/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 avril à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Aubepierre-Ozouer-le-Repos, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Sylvie PROCHILLO, Jean-Yves RAVENNE, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT & Jean-Sébastien SGARD.

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

Michel BILLOUT par Clotilde LAGOUTTE, Frédéric BRUNOT par Fabrice HOULIER, Sébastien DROMIGNY par Nolwenn LE BOUTER, Philippe DUCQ par Alban LANSELLE, Marcel FONTELLIO par Luc DUBOIS (*suppléant nommé*), Brigitte JACQUEMOT par Ghislaine HARSCOËT, Édith LION par Sébastien COUPAS, Pierre-Yves NICOT par Eliane DIACCI, Angélique RAPPAILLES par Stéphanie SCHUT, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absent(s) excusé(s)

Sylvain CLÉRIN,

Absent(s) non excusé(s)

Serge HAMELIN, Thomas LECONTE, Aurélie POLESE & Alain THIBAUD.

44 conseillers communautaires en exercice : 29 présents, 10 représentés, 1 absent excusé et 4 absents non excusés à la séance.

Madame Ghislaine HARSCOËT est nommée secrétaire de séance.

2024/50-07 – OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNITE TRANSVERSALE D'EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT DU GROUPE HOSPITALIER SUD ILE-DE-FRANCE

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat local de santé signé le 26 novembre 2021,

Vu le projet de convention de partenariat établie entre l'Unité Transversale d'Education Thérapeutique du Patient du Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France et la communauté de communes de la Brie Nangissienne afin de formaliser les liens de partenariat et instituer une collaboration entre les deux structures,

Considérant que la Communauté de communes à travers son contrat local de santé agit dans plusieurs thématiques dont la santé environnementale,

Considérant que le Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France dispose d'une unité de ressources dénommée Unité Transversale d'Education Thérapeutique du Patient (U.T.E.P.) de Melun permettant de mobiliser un ensemble de partenaires pour promouvoir la santé dans un souci d'équité,

Considérant que l'UTEPA peut intervenir sur le territoire de la Brie Nangissienne pour des actions d'information et de prévention sur la thématique de la santé environnementale,

Considérant qu'une convention de partenariat entre la Communauté de communes de la Brie Nangissienne et l'Unité Transversale d'Education Thérapeutique du Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France doit être conclue pour permettre à l'U.T.E.P. d'intervenir sur le territoire intercommunal de la Brie Nangissienne,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat à intervenir entre la Communauté de communes de la Brie Nangissienne et l'Unité Transversale d'Education Thérapeutique du Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France.

ARTICLE DEUX :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 25 avril 2024

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30 AVR. 2024

ID : 077-247700701-20240425-2024_50_07-DE